

AVIS PUBLIC

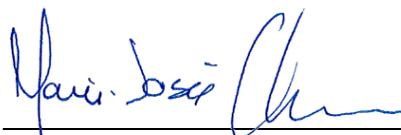
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 5 mai 2025 à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 288-9-2025 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation;*
- Règlement n° 302-2-2025 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 302-2022 concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie;*
- Règlement n° 352-2025 intitulé : *Règlement relatif aux ponceaux, aux entrées charretières et à la canalisation de fossés;*
- Règlement n° 358-2025 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 et le Règlement de zonage n° RRU2-2012 aux fins d'arrimage avec le Règlement numéro 352-2025 relatif aux ponceaux, aux entrées charretières et à la canalisation de fossés.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 6 mai 2025.



Marie-Josée Charron, greffière